



Material Safety Data Sheet

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

SCOTTS® STARTER™ FERTILIZER 20-27-5

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: Scotts® Starter™ Fertilizer 20-27-5

PRODUCT CODE: 00105

PRODUCT DESCRIPTION: Lawn Fertilizer

WHMIS CLASS: Exempt - Product intended for consumer use only. WHMIS panel not required.

TDG CLASSIFICATION: Not Regulated

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

MANUFACTURER

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS
CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

This product contains the following non-hazardous ingredients: Ammonium Phosphate, Urea and Potassium Chloride.

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

PHYSICAL APPEARANCE: Granular

IMMEDIATE CONCERNS: May cause skin and eye irritation.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: May cause eye irritation.

SKIN: May cause skin irritation.

INGESTION: Possible nausea, vomiting, diarrhea.

INHALATION: Prolonged or excessive inhalation may cause respiratory tract irritation.

MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED: Skin abrasions and sores. Inhalation of dust may aggravate asthma.

ROUTES OF ENTRY: Ingestion, inhalation.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

SKIN: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by a poison control center or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. Call a poison control center or doctor for further treatment advice. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA: Dry chemical, water fog, foam, CO₂.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: In a fire, urea and methylene urea nitrogen sources will generate ammonia. Oxides of nitrogen, carbon, potassium, and chlorine are also possible.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Use self-contained air supply.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Sweep up spills. Use good housekeeping practices. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove to approved landfill.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING:

See label. Wash hands with soap and water after handling product. Avoid container breakage. Avoid inhalation or contact with skin, eyes, or clothing. Keep out of lakes, streams or ponds, KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

STORAGE:

See label. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid container breakage. Store in cool, dry area in closed container or package. Keep away from food or foodstuffs.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: Use adequate ventilation to keep the airborne concentrations of this material below the recommended exposure standard.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: Protective eye wear is normally not required but is suggested so contact can be avoided.

SKIN: No special protective clothing is required under normal use conditions. Wear long pants, shoes, and socks when applying the product. Avoid tracking product into the home.

RESPIRATORY: If airborne dust levels are high, a dust mask is recommended to avoid inhalation.

<i>Chemical Name</i>	<i>ACGIH TLV mg/m³</i>	<i>Ontario TWA_{EV} mg/m³</i>	<i>U.S. OSHA PEL mg/m³</i>
Nuisance Dust*	10 (inhalable) 3 (respirable)	10 (inhalable) 3 (respirable)	15 (inhalable) 5 (respirable)

COMMENTS:

* This value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica.

Material exposure limits are for airborne 8-hour time-weighted averages and apply only to occupational exposures.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Granular

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABLE: YES

HAZARDOUS POLYMERIZATION: NO

CONDITIONS TO AVOID: None known.

STABILITY: Stable

POLYMERIZATION: Will not occur

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: Urea and methylene urea nitrogen sources can generate ammonia in a fire. Oxides of nitrogen, carbon, potassium, and chlorine are also possible.

INCOMPATIBLE MATERIALS: None Known.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

CARCINOGENICITY:

IARC: No

NTP: No

OSHA: No

GENERAL COMMENTS: Eye contact with urea powder has caused reversible corneal opacity along with irritation, tearing, and blinking as a foreign body in the eye. Skin contact with powdered urea may cause only mild irritation while ingestion may cause nausea, vomiting, and possible excitement and convulsions. High concentrations of dusts may cause upper respiratory tract irritation with coughing, nasal discharge, sore throat sneezing and shortness of breath. There is no data available regarding potential carcinogenic effect to humans following exposure to urea. Existing data regarding the mutagenic effects of urea are inconclusive.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: Keep out of lakes, streams, or ponds.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Securely wrap original container in several layers of newspaper and discard in trash. Do not reuse bag.

14. TRANSPORT INFORMATION

U.S.A.

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

PROPER SHIPPING NAME: This product is not DOT regulated

Canada

Not Regulated

15. REGULATORY INFORMATION

UNITED STATES

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

311/312 HAZARD CATEGORIES:

FIRE: NO PRESSURE GENERATING: NO REACTIVITY: NO ACUTE: YES CHRONIC: NO

16. OTHER INFORMATION

NFPA CODES

HEALTH: 2 FIRE: 1 REACTIVITY: 0

HMIS CODES

HEALTH: 2 FIRE: 1 REACTIVITY: 0

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of the Manufacturer's (see Section 1) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Manufacturer shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Manufacturer shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

Initial Date: 2002/11/15

Revised Date: 2005/01/17

REVISION SUMMARY Revised Sections 2, 8 and 16



Fiche technique santé sécurité **SCOTTS CANADA LTÉE**

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél.-bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
Accidents/déversements (CANUTEC) : 1-613-996-6666

SCOTTS® **ENGRAIS DE DÉMARRAGE 20-27-5**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Engrais de démarrage Scotts® 20-27-5

CODE DE PRODUIT : 00105

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais pour la pelouse

CATÉGORIE SIMDUT : Exempt - Produit destiné aux consommateurs seulement. Tableau SIMDUT non requis.

CLASSIFICATION TMD : Non réglementé

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Tél. : (905) 814-7425
Télec. : (905) 814-7392

FABRICANT

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

NUMÉROS D'URGENCE 24 H

CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300
International : 1-703-527-3887
Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit contient les ingrédients non-dangereux suivants: Phosphate d'ammonium, Urée et Chlorure de potassium.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

ASPECT PHYSIQUE : Granulé

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : Peut causer une irritation de la peau et des yeux.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Peut causer une irritation.

PEAU : Peut causer une irritation.

INGESTION : Nausée, vomissement, diarrhée possibles.

INHALATION : L'inhalation prolongée ou excessive peut causer une irritation des voies respiratoires.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : Abrasions et lésions cutanées. L'inhalation de poussière peut aggraver l'asthme.

VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, inhalation.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION : Poudre chimique, brouillard d'eau, mousse, gaz carbonique.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dans un incendie, les sources d'urée et de méthylène-urée peuvent libérer de l'ammoniac ainsi que des oxydes d'azote, de carbone, de potassium et de chlore.

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser une source d'oxygène autonome.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Balayer le produit déversé. Utiliser de bonnes pratiques d'entretien ménager. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi. Porter dans un site d'enfouissement approuvé.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :

Consulter l'étiquette. Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Éviter de briser les contenants. Éviter l'inhalation ou le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart des lacs, cours d'eau ou étangs. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ENTREPOSAGE :

Consulter l'étiquette. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de briser les contenants. Entreposer dans un endroit frais et sec, dans un contenant ou dans un emballage fermé. Tenir à l'écart de la nourriture et des denrées alimentaires.

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations dans l'air de ce produit en deçà de la norme d'exposition recommandée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : L'équipement de protection oculaire n'est normalement pas requis mais est recommandé de façon à éviter le contact avec le produit.

PEAU : Aucun vêtement protecteur spécial n'est requis dans des conditions d'utilisation normales. Mettre des pantalons, des chaussures et des chaussettes pour appliquer le produit. Éviter de traîner des particules de produit dans la maison.

VOIES RESPIRATOIRES : Si les niveaux de poussière dans l'air sont élevés, un masque antipoussière est recommandé pour éviter l'inhalation.

Ingrédient	ACGIH TLV mg/m ³	Ontario TWAEV mg/m ³	U.S. OSHA PEL mg/m ³
Poussière nuisible*	10 (inhalable)	10 (inhalable)	15 (inhalable)
	3 (respirable)	3 (respirable)	5 (respirable)

COMMENTAIRES:

* La valeur pour les poussières qui contient < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante.

Les limites d'exposition au produit sont fonction de moyennes pondérées en fonction du temps de 8 heures (dans l'air) et ne s'appliquent qu'en milieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Granulé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : OUI

POLYMÉRISATION : NON

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION : Ne se produit pas

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dans un incendie, les sources d'urée et de méthylène-urée peuvent libérer de l'ammoniac ainsi que des oxydes d'azote, de carbone, de potassium et de chlore.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Aucune connue.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CARCINOGENICITÉ :

IARC : Non

NTP : Non

OSHA : Non

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Le contact oculaire avec de la poudre d'urée a causé une opacité réversible accompagnée d'une irritation, de larmoiement et de clignement causés par la présence d'un corps étranger dans l'œil. Le contact cutané avec la poudre d'urée ne devrait causer qu'une légère irritation tandis que l'ingestion pourrait causer la nausée, le vomissement ainsi qu'une excitation et des convulsions potentielles. Des concentrations élevées de poussière peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux, d'écoulement nasal, de maux de gorge, d'éternuements et d'essoufflement. Il n'existe pas de données relatives à l'effet carcinogène potentiel chez les humains d'une exposition à l'urée. Les données actuelles relatives aux effets mutagènes de l'urée ne sont pas concluantes.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Tenir à l'écart des lacs, cours d'eau ou étangs.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Bien envelopper le contenant d'origine dans plusieurs couches de papier journal et jeter aux ordures. Ne pas réutiliser le sac.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

É.-U.

DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Ce produit n'est pas réglementé par le ministère du Transport

Canada

Non réglementé

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 :

INCENDIE : NON LIBÉRATION DE PRESSION : NON RÉACTIVITÉ : NON AIGU : OUI

CHRONIQUE : NON

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

CODES NFPA

SANTÉ : 2 INCENDIE : 1 RÉACTIVITÉ : 0

CODES HMIS

SANTÉ : 2 INCENDIE : 1 RÉACTIVITÉ : 0

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance du fabricant (voir la section 1), exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et le fabricant rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fabricant rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

Date Initiale: 2002.11.15

Date Révisée: 2005. 01.17

RÉSUMÉ DE LA RÉVISION Sections révisées 2, 8 et 16